

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

L'Espagne et la légende; le viaduc en béton armé des mines de Cala : détails de construction. — Le bain à un sou. — Les bains municipaux de Hanovre : un exemple à suivre.

On se figure volontiers l'Espagne comme un pays exclusivement arriéré, où règnent en maîtres le farniente et l'indolence, et dont les habitants sont uniquement occupés à jouer de la guitare sous les balcons des Señoras, qui perdent leur temps à écouter derrière les jalousies. Cette Espagne de Gustave Doré appartient plutôt à la légende, et c'est une erreur de croire que les progrès de la science et de l'industrie s'arrêtent à la barrière des Pyrénées.

Les Espagnols sont, au contraire, des gens laborieux et soucieux de se tenir au niveau du progrès moderne. Le secrétaire d'une grande revue scientifique de Paris, qui venait de faire une enquête industrielle en Espagne, nous citait à ce propos l'exemple suivant. Le maire ou, pour mieux dire, l'alcade d'une petite ville d'Espagne, désirant faire éclairer sa commune par l'électricité, n'avait pu s'entendre à ce sujet avec les divers industriels étrangers, qui lui faisaient des offres d'apothicaire pour l'installation désirée. L'alcade, qui s'y connaissait, d'ailleurs, puisqu'il était pharmacien, n'hésita pas; il vendit son officine et partit en Allemagne étudier l'électricité. Quand il fut suffisamment instruit et sûr de son affaire, il revint chez lui et fit installer, dans les meilleures conditions techniques et économiques, l'éclairage électrique dans sa commune.

Cela prouve que l'Espagne produit non seulement du fer, mais aussi des hommes. L'industrie minière est très développée dans la Péninsule, et nous décrirons justement aujourd'hui des travaux intéressants relatifs à la construction des viaducs et appontement en béton armé de la Société des Mines de Cala.

Les minerais de fer de Cala sont transportés du lieu d'extraction jusqu'au bord du Guadalquivir par un chemin de fer de 90 kilomètres, qui se développe sur un coteau distant de 500 mètres du lit du fleuve. La jonction entre ce coteau et le fleuve est réalisée au moyen de deux viaducs aboutissant à un appontement fondé sur la berge du Guadalquivir.

Tout l'ouvrage est construit en béton armé; il se compose de deux sections séparées par un remblai de 86 m. 50. Le premier viaduc, qui s'étend sur une longueur de 117 mètres, comprend deux plates-formes distinctes, soutenues par treize rangées de quatre pylones jumelés; le deuxième viaduc, construit de même, ne comprend que neuf travées doubles et aboutit à l'appontement, dont la longueur est de 18 mètres.

Ces plates-formes sont destinées à supporter des trains de 20 wagons de 20 tonnes chacun, poussés par une locomotive de 48 tonnes, avec trois essieux couplés et un bogie à quatre roues. Les voies de chemin de fer correspondant aux deux

viaducs parallèles sont, l'une montante pour les wagons chargés, l'autre descendante pour les wagons vides. Les deux plates-formes sont donc à des niveaux différents sur la presque totalité du parcours, mais elles aboutissent ensemble au niveau du plancher supérieur de l'appontement.

Les wagons chargés, arrivant par la voie de droite à l'extrémité de l'appontement, sont poussés sur un basculeur qui déverse le minerai dans un couloir d'où il tombe dans le bateau amarré au pied de l'appontement. Cette manœuvre se fait très aisément à l'aide d'un frein puissant qui permet à un seul homme d'arrêter le wagon dans n'importe quelle position. Un treuil, disposé au-dessus du basculeur, dans une légère charpente en fer, sert à manœuvrer le couloir. Les wagons déchargés sont dirigés par un croisement sur la voie descendante et sont ramenés à l'autre extrémité des viaducs par l'action naturelle de la pesanteur.

Les piliers en béton armé sont de section rectangulaire de 67 centimètres de largeur sur 23 centimètres d'épaisseur, leur hauteur variable est de 12 mètres en moyenne. Les travées sont toutes égales et d'une ouverture de 9 mètres. Les poutres ont une hauteur de 1 m. 20 et elles sont reliées à leur partie inférieure, dans chacun des deux viaducs, par une entretoise horizontale. Les deux viaducs parallèles sont eux-mêmes entretoisés, aux cotes 8 mètres et 11 mètres, par des entretoises verticales qui relient les quatre piliers d'une même palée.

Chacune de ces palées est fondée sur une semelle commune de 7 mètres de longueur sur 1 m. 75 de largeur et 20 centimètres d'épaisseur. Cette semelle est construite comme les poutres supérieures, avec des armatures en fer longitudinales et des étriers disposés verticalement.

L'appontement qui termine le second viaduc est installé au dessus de quatorze piliers d'une hauteur totale de 27 mètres; ceux-ci sont solidement entretoisés par deux plates-formes horizontales et par des contrefiches horizontales et obliques.

Les piliers de l'appontement sont constitués par des pieux en béton armé, pourvus à leur base de sabots en fer. Ils sont dans leur ensemble formés d'une armature de barres verticales reliées par un treillis de fers ronds formant une colonne à section carrée de 32 centimètres de côté.

Le plancher supérieur, qui est destiné à supporter une grue roulante de 10 tonnes, ce qui correspond à une surcharge de 3.600 kilogrammes par mètre carré, présente un hourdis de 20 centimètres d'épaisseur assis sur des nervures variant de 70 à 80 centimètres d'épaisseur. Ce plancher est rattaché aux quatorze piliers qui soutiennent l'appontement d'une manière absolument rigide, comme il arrive, d'ailleurs, pour les constructions en béton armé, dont les diverses parties ne forment qu'un seul bloc indéformable.

Cet ouvrage a été soumis à des épreuves rigoureuses. Sous la charge équivalente à celle d'une locomotive de 48 tonnes, la travée jugée la moins résistante n'a présenté qu'une flèche maximum de 2 mm. 6 au bout de 72 heures. Dans les conditions les plus défavorables, la flèche n'a pas dépassé le maximum indiqué, au passage du train, composé de wagons de

20 tonnes et d'une locomotive de 48 tonnes, soit pendant la marche, soit même au moment du freinage.

Tout l'ouvrage a été construit en moins de neuf mois. Le mètre linéaire du viaduc double, y compris les fouilles et les voies ferrées, est revenu à 630 francs ; l'embarcadère, sans le basculeur ni ses accessoires, a coûté 260 francs par mètre carré d'appontement ; enfin, la dépense totale s'est élevée à 170.000 francs en nombre rond.

Ce prix est relativement très réduit, et il montre combien les constructions de ce genre en béton armé sont économiques. Ce travail, d'ailleurs très intéressant à tous les points de vue, prouve encore qu'on travaille aussi en Espagne et que l'on ne se contente pas d'y jouer de la guitare et d'y construire des châteaux.

*
*
*

Contrairement à ce qui se passe en France, l'usage des bains, et surtout des bains froids, est très répandu en Allemagne. Cela tient vraisemblablement à l'intérêt que les pouvoirs publics montrent à l'égard de ces usages hygiéniques et aux facilités qu'ils procurent aux habitants des grandes villes pour cet objet.

Il est évident que l'usage des bains ne peut se répandre dans le public qu'à la condition qu'ils soient accessibles à tous par leurs prix modérés. On devrait pouvoir arriver à se procurer un bain, comme on achète un journal, pour un sou.

On se demande comment il se fait que les Municipalités, qui distribuent l'air, l'eau et la lumière à leurs administrés, qui leur procurent les distractions du théâtre, ne leur assurent pas également le bain hygiénique de chaque jour. C'est fort bien de distribuer de belles subventions aux artistes lyriques et dramatiques qui charment nos loisirs et nos oreilles, mais ne serait-il pas aussi utile et plus profitable de subventionner, et même d'établir des bains municipaux, au plus grand profit de la santé et de l'hygiène de tous.

C'est ce qui a été compris par plusieurs Municipalités d'Allemagne, et notamment par la ville de Hanovre, qui a fait installer des bains municipaux, formant un vaste et luxueux monument, inauguré le 24 septembre dernier.

La superficie occupée par les bâtiments est de 4.700 mètres carrés ; la façade principale, en pierres de taille dure, a cet aspect un peu massif des constructions allemandes, mais présente des lignes architecturales très harmonieuses, où la diversité des baies rectangulaires, ou en œils-de-bœuf et en arcs de cercle, pourvues de meneaux comme des monuments gothiques, constitue, avec les mascarons et les sculptures, des motifs de décoration du plus heureux aspect. Le mouvement des façades, avec ses pignons, ses parties droites et courbes, ses saillies et ses retraits, donne un grand intérêt à ces constructions, qui n'ont rien de monotone et dont la diversité est encore plus nettement accentuée par les vastes toitures, couvertes en tuiles rouges ou vertes, et même en cuivre, qui accusent extérieurement, dans l'ensemble de leur masse, la distribution complète de l'édifice.

*
*
*

L'entrée principale, ouverte au milieu de la grande façade, donne accès à un vaste vestibule, qui constitue le centre de symétrie de tous les services. De ce vestibule, part un escalier, à droite, conduisant aux bains des hommes ; à gauche, un escalier semblable donne accès à la piscine des dames.

La grande piscine des hommes mesure 28 m. 50 sur 14 mètres et présente ainsi une surface de 404 mètres carrés ; sa profondeur varie de 0 m. 75 à 3 mètres et elle contient

650 mètres cubes. L'eau arrive par une vasque décorative placée à l'extrémité ; le débit est de 30 mètres cubes par heure, et l'on maintient la température de l'eau à 22 degrés à l'aide de tuyaux d'injection de vapeur.

Une seconde piscine, côté des hommes, de dimensions moindres, est destinée spécialement aux bains populaires et scolaires. Ces bains ne coûtent que 10 pfennigs et sont payés au moyen de tickets délivrés par des distributeurs automatiques dans le vestibule d'entrée desservant cette partie de l'établissement.

La piscine des dames, complètement séparée des précédentes, mesure 21 m. 20 sur 10 mètres et contient 310 mètres cubes. Cette piscine, comme celle des hommes, comprend un grand nombre de cabines réparties sur deux étages, celles de l'étage supérieur desservies par un balcon qui s'étend sur tout le parcours de la piscine.

L'installation comprend, outre les piscines, des cabines à baignoires, des petites et grandes salles de douches pourvues des instruments appropriés de toutes sortes et enfin des bains turcs d'air chaud et de vapeur. Ces bains comprennent une salle de repos avec trente cabines pourvues de lits, puis une grande salle de douches avec deux petites piscines, une salle de massage, deux bains d'air chaud et un bain de vapeur aux températures de 70 et 50 degrés. Ces salles communiquent avec les différentes piscines.

L'établissement est pourvu de toutes les installations mécaniques nécessaires : générateurs de vapeur pour le chauffage des bains de toute nature et des piscines, ventilateurs à air chaud, machines affectées au lavage, séchage, calandrage et moteur de 10 chevaux.

Les dépenses de construction de ce splendide établissement se montent à la somme de 1.100.000 francs, dont 790.000 fr. pour le gros œuvre, 175.000 francs pour les installations intérieures et le reste pour les installations mécaniques.

Il est certain que de pareilles institutions constituent un excellent moyen d'améliorer l'hygiène générale de la population, et, sans aucun doute, des établissements municipaux, présentant tout le confort et l'agrément de celui de Hanovre, seraient fort appréciés en France et auraient le même succès qu'en Allemagne. Espérons que l'exemple que nous donnent nos bons amis les Allemands ne tardera pas à être suivi. Nous nous flattons d'être un peuple modèle ; c'est vrai sur certains points, mais il y a des lacunes, et nous devons méditer le refrain :

Quand on veut être modèle

Chez les rapins (his)

Il n' suffit pas d'être belle,

Faut prendre des bains (his).

DARYMON.

AU PALAIS MUNICIPAL DES EXPOSITIONS

La saison artistique s'ouvre avec le Salon des Artistes Lyonnais, — les Indépendants. En effet, chez eux, pas de jury décernant des médailles, pas d'élèves à la remorque de leurs professeurs, tous des artistes d'une originalité plus ou moins heureuse, il est vrai, mais fiers de leurs œuvres, parce qu'ils se consacrent exclusivement à leur idéal, en dehors des coteries et des écoles, affichant le plus large éclectisme. Cette année, Rodin, le colosso de la statuaire, est avec eux ; Carrière ne les a pas abandonnés, s'il y eut des défections principalement parmi les impressionnistes. L'Etat, qui ne doit pas se désintéresser de l'art, leur a adressé, *le Travail*,

monumentale toile de Tardieu ; la *Baignade*, de Dauchez ; la *Cuisine*, de Grün, et une adorable *Maternité*, de Leclercq.

A part un carton de virail, *Jésus-Christ sur la Croix*, et un fragment d'un autre carton de *Sainte Madeleine*, par M. Couvert, aucune place n'a été réservée aux arts appliqués. Absence complète d'épures et de travaux architecturaux ; un seul portrait d'architecte, celui de M. Tony-Garnier, bronze en cire perdue, par M. Vermare, témoignage d'une bonne amitié contractée à la Villa Médicis. Ceux-ci, lauréats du prix de Rome, partis ensemble « pour la Ville Eternelle, sont prêts, à leur retour, à faire honneur à l'art de leur pays », selon les recommandations de M. Edouard Detaille, président de l'Académie des Beaux-Arts, à ses jeunes camarades qui, en novembre dernier, « allaient étudier les maîtres d'autrefois pour apprendre à devenir les maîtres de demain ». Ce n'est donc qu'une exposition de peintres et de sculpteurs. Le pinceau et l'ébauchoir règnent, permettant toutefois au crayon de prendre rang.

Peu de nus, mais une adorable *Magdeleine* étendue sur le sol, par M. Sézille des Essarts, blonde comme celle de Henner, au Luxembourg, et plus vivante, d'une pâleur moins nacrée, les paupières mi-closes. D'une nudité chaste ; point n'est besoin de couvrir du mouchoir de Tartuffe ce qui pourrait faire venir de coupables pensées. Morceaux de choix également *Esthétique* et les *Deux Amies*, de M. Berton. Comme elle est naturelle cette académie de petite fille jouant avec la chatte sur le lit ! C'est de la chair, c'est de la peau peintes, comme les peignaient les Titien, les Velasquez.

Un grand nombre de portraits : celui de M. B..., d'une ressemblance telle que M. Jacques Martin s'affirme psychologue avant d'être dessinateur et coloriste. Pourtant, y a-t-il plus brillant coloriste que cet artiste quand il peint fleurs et fruits ? Enlevé de verve, ce portrait est d'une facture brutale qui donne du relief et de la vie. Le *Portrait*, par M. Barthomeuf, et l'*Etude*, de M. Terrel-des-Chênes, sont tout à fait « nouveau jeu ». Nous avons en M. Bourde un peintre des rides, en M. Piot un peintre des grâces féminines et enfantines ; combien préférables à son portrait d'enfant le portrait au crayon et à la sanguine de jeune femme et les études charmantes de jeunes filles par Mlle Giraud. Dans le *Portrait de ma Fillette*, M. de Rousset déploie ses mérites connus d'observation pénétrante et d'arrangement classique. Cette physiologie parlante, d'un dessin ferme, d'un art attendri, est une belle expression de la modernité. Magistralement, dans le domaine de la fantaisie, M. Abel Faivre évoque le *Printemps*, M. Besnard l'*Automne*. On ne saurait passer devant *Grand-mère et petite fille*, de M. Caro-Delvaile, sans en admirer la composition. La *Tête de femme*, de M. Carrière, a le privilège de grouper autour d'elle des admirateurs enthousiastes et des détracteurs non moins ardents. C'est peut-être parce qu'elle est discutable que la Ville l'achète au prix de 3.000 francs pour le Musée. Combien attirante par son étrange regard la *Tête de femme* au crayon noir de M. Beleroche ! Dans les *Préparatifs de nouvelle saison*, par Mlle Bouffier, devant une grande baie ouverte sur une ville blanche se dégagent des têtes expressives ; et ceci suffit à faire oublier cela. Le *Goûter* est une des plus belles toiles du Salon ; M. Roll est bien toujours le plus significatif initiateur du réalisme moderne.

C'est à Lyon qu'il faut étudier la fleur, disait un salonier de 1852 ; c'est au Salon des Artistes Lyonnais qu'il faut voir les *Chardons blancs et violets*, de M. Jung. Ils sont inimitables, de même que les fleurs de M. Jacques Martin possèdent un cachet équivalent à une signature. *Roses*, *Pivoines*, *Fleurs*

de juin, *Aubépines rouges* sont là, en pleine lumière, comme dans un jardin sous la caresse du soleil. M. Sénard et Mme Lisbeth sont des intimistes : *Fleurs blanches* et, d'autre part, *Roses*, *Orchydées* mystérieusement enveloppées d'ombre, enbaument et égayent, quel que soit l'endroit où l'esprit les place. Non, une vision de parterre ; mais un souvenir poétique. Les *Lilas* et les *Céillets* d'un rouge vif, aquarellés par MM. Filliard et Dubuy sont du plus merveilleux effet sous la lumière électrique de la salle de l'entresol.

Parmi les paysagistes, les poètes de la palette, M. Audras exprime une large sensation de nature, au moment où elle porte toutes ses parures.

Quelques maisons rustiques, une paysanne s'éloignant du puits où elle a fait sa provision, plus loin des vaches remontant la pente de la hauteur sur laquelle le village dauphinois est perché ; c'est ce que présente la *Rue de Village*. Le soleil a parcouru la plus grande partie de sa course, à en juger par les ombres qui s'allongent et par les teintes bleues, violacées, rosées du cirque des montagnes à l'horizon. Entre ces montagnes et le village, un vallon, dissimulé au regard, invite l'esprit à s'imaginer les travaux des champs, le retour des bêtes et les bucoliques virgiliennes sans cesse renaissantes à chaque été.

Un *Bord ombreux de rivière* dans l'Ain et des *Laveuses* agenouillées, battant l'eau verte, bleu-nuit, moirée, selon les reflets capricieux et les divers jeux de lumière, sont encore rendus par ce peintre séduisant avec une sincérité délicate et un talent s'affirmant de plus en plus.

Un grand attrait réside dans les paysages ; aussi les expositions — on peut se servir de cette expression, puisque les toiles signés du même nom sont groupées de façon à former un ensemble — de MM. Alex, Bourgey, Lacour, Lespinasse, Morisot forcent-elles le visiteur à s'arrêter ; et chacune, d'un faire personnel, notant la nature aimée en ses aspects divers, captive l'attention que sollicitent les eaux de M. Thaulow, l'or de l'*Automne*, de M. Saint-Cyr Girier, la *Brume de Saint-Fons*, de M. Am-Stein, les *Fantaisies décoratives*, de M. Sénard, les *Canots à Nogent*, de M. Lempereur, dans la note du bassin d'Argenteuil de Manet, les pastels délicieux *Soir brumeux, quai du Rhône*, de Mlle Blanchard, le *Pont de la Guillotière*, *Rome le soir*, *Athènes l'acropole*, de M. Tony Garnier. Comme j'aimerais à pénétrer plus avant dans la pensée de ces artistes, forts de leur sincère conscience et de leur grand amour pour l'art, artistes sérieux autant que nobles, dont les noms s'inscrivent honorablement au répertoire des maîtres de ce genre ! Qu'il me soit permis au moins de signaler le succès de M. Lacour : son *Pont Lafayette* au crépuscule et son *Brouillard* sur le Rhône excitent au plus haut point l'admiration. Après s'être essayé, après avoir trouvé, cet artiste se surpasse, pour me servir de l'expression du dictionnaire Bouillet, à propos de Raphaël, assurément il se surpasse dans sa manière à la Jongkind, à fixer les effets curieux et subtils de notre ville.

Mlle Bouillier n'a pas qu'une corde à sa lyre ; elle est aussi un excellent animalier : *Un vieux serviteur* et *Deux petits frères* sont remarquables. Le *Pont Marie*, de M. Lambert, soutient la réputation de ce peintre déjà célèbre.

L'exposition de M. Rodin, le chef incontesté de l'école expressive, restera au Musée, qui possède déjà *L'Ombre* ; son *Eve* est acquise au prix de 18.000 francs. M. Vermare fait sensation et par la quantité et par la valeur de ses bustes et statuettes. Si Rodin a amené la vie dans la sculpture, le *Portrait de Mme X...* n'est pas œuvre morte. Comme elle est charmante de naturel et de vérité cette œuvre du jeune

sculpteur et surtout riche de promesses pour l'avenir ! Cette dame pénètre dans son intérieur, se dégantant au ronron du chat qui frôle de son dos rond le bord du manteau. Le chapeau à peine enlevé, au premier pas, les occupations se succèdent... Ravissante cette statuette de *Cioccara*. Et ce bronze *Bacchante et bouc* est-il assez animé ? Le *Buste de M. le Dr Gayet* ne me paraît pas assez ressemblant ; mais d'autres *Bustes* et les *Portraits de mon père et de ma mère* assurent une qualité qui a pu échapper un moment à M. Vermare. Il convient de remarquer le *Buste* en marbre dans lequel vibre l'âme de Beethoven, le gracieux groupe *Confidences*, de M. Dumas, ainsi que le *Médailhon du lieutenant-colonel Polonus*, par M. Devaux.

Il n'y a pas grand' chose à voir dans ce Salon, pourrait dire un grincheux ; mon avis est qu'il y a trop de choses à dire sur cette splendide manifestation d'art.

A. TUOTIOP.

L'ADJUDICATION

DE

L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LYON

Tous les entrepreneurs du bâtiment de Lyon, qui ont été évincés, et ceux qui n'ont pas été appelés à soumissionner à tous les lots de leur profession, dans l'adjudication restreinte qui a eu lieu le 23 janvier dernier, pour l'entretien des bâtiments communaux, étaient convoqués par le Syndicat des petits patrons du bâtiment à une réunion qui a eu lieu le jeudi 25, à 8 h. 1/2 du soir, au café du Nouveau-Centre, place du Pont, 7. L'ordre du jour comportait :

« 1° Demande au Préfet du Rhône d'annulation de l'adjudication restreinte du 23 janvier 1906, pour l'entretien des bâtiments communaux de Lyon ; 2° action collective en dommages-intérêts contre la Ville de Lyon (décision à prendre) ; 3° demande de suppression des adjudications restreintes et marchés de gré à gré. »

Voici le procès-verbal de cette réunion, qui a été communiqué à la presse :

« Comme suite à la convocation qui leur avait été faite par la voie de la presse, un groupe nombreux d'entrepreneurs du bâtiment de la ville de Lyon s'est réuni le 25 janvier pour protester énergiquement contre les nouveaux procédés employés par la Commission nommée au sein du Conseil municipal pour désigner, parmi les entrepreneurs de notre région, ceux pouvant seuls prendre part à l'adjudication restreinte, au lieu d'être publique, ayant trait à l'entretien des bâtiments communaux.

« Par suite des explications données et reconnues exactes par la majorité de l'Assemblée, avec preuves à l'appui, des procédés illégaux et injustes ont été employés pour écarter certains entrepreneurs et Sociétés d'ouvriers patentés, dignes de toute considération, mais possédant le défaut capital de ne pas plaire à certains membres de la Commission spéciale.

« C'est ainsi qu'un des entrepreneurs, appelé par ladite Commission, a vu sa soumission ouverte et rejetée publiquement, malgré son rabais supérieur à celui déclaré adjudicataire, ce qui prouve un parti-pris et une injustice flagrants, pour ne pas dire révoltants.

« L'ordre du jour de la réunion décide de porter ces faits à la connaissance des contribuables lyonnais, en les laissant juges et arbitres de cette situation anormale faite à l'entreprise lyonnaise et aux ouvriers qu'elle emploie.

« Décide, en outre, de poursuivre la cassation de l'adjudication faite irrégulièrement, tout en déclarant ne pas rendre l'Administration municipale tout entière responsable de ces irrégularités. »

PLAFOND-HOURDIS ARMÉ

Dans nos visites aux chantiers, nous avons remarqué l'emploi de différents plafonds, d'invention récente, et déjà d'applications importantes dans les localités, où des essais ont été exécutés devant les représentants les plus autorisés du monde du bâtiment. Parmi tant de systèmes originaux et ingénieux, d'autre part apparaissant à l'heure voulue, celui de M. Marc Perret, constructeur à Belley, est tout désigné pour nous intéresser. Sa fabrication étant régionale, le transport n'est pas coûteux. C'est au moins à considérer ; mais est-ce bien la raison supérieure pour laquelle nos préférences soient acquises ? Après une description, aussi exacte que possible, je laisserai au lecteur le soin de conclure lui-même.

Dans le plafond-hourdis armé en briques de mâchefer, système Perret, des fils d'acier de diamètre variable, suivant les portées, supportent des briques de 40 centimètres de longueur et 20 centimètres de largeur (fig. 1), évidées sur une de leurs faces pour être plus légères, et cannelées sur les tranches pour se fixer plus aisément sur l'ossature métallique.

Sous solives en bois, le plafond-hourdis est suspendu par des crochets en métal galvanisé, dont une extrémité, en boucle, est roulée autour des fils, et l'autre extrémité, en pointe, est enfoncée dans la solive (fig. 2 et 3).

Sous solives en fer double T, des étriers, aux deux bouts bouclés sur l'armature, chevauchent les poutrelles (fig. 4 et 5).

Sous poutres en béton armé, des crochets, bouclés sur l'armature également, se clouent dans un petit liteau logé à cet effet, pendant la construction, le long des poutres (fig. 6).

Un enduit au plâtre ou au mortier, suivant les cas, comme sur une cloison ordinaire, termine la surface apparente du plafond, dont la construction est à la fois simple et rapide. En somme, un plafond armé, préparé d'avance sans malfaçon possible, d'une pose facile et d'une solidité supérieure à la plupart des plafonds en lattes et plâtre. Des essais de résistance à la surcharge, poussés jusqu'à 1.200 et 1.400 kilogrammes par mètre carré, n'ont produit aucune trace de fatigue. Ce qui le différencie encore et lui assure la vogue des produits de bonne marque, c'est qu'il est, sans conteste, économique, incombustible, hygiénique, élastique et insonore : toutes qualités dues à la nature des matériaux employés, aussi bien qu'à leur disposition.

On sait, en effet, que le mâchefer résiste aux chaleurs les plus fortes, dégagées par les incendies, sans éprouver le moindre fendillement. Sans doute, pour cette raison, la Société des Constructions en fer-béton, système Matrai, emploie cette substance au remplissage de ses plafonds. Or, des expériences sérieuses, faites à Belley et à Annecy, les 5 et 16 novembre 1904, apportent une nouvelle confirmation. Ainsi que les procès-verbaux en font foi, une construction provisoire en moellons de mâchefer de 12 centimètres d'épaisseur, supportant une poutrelle en bois à laquelle avait été adapté le plafond-hourdis de M. Perret, résista à l'action d'un feu intense, entretenu pendant une heure et demie. Après avoir été portés à l'incandescence, les parois du plafond et des murs ont été retrouvées intactes ; même ces sur-

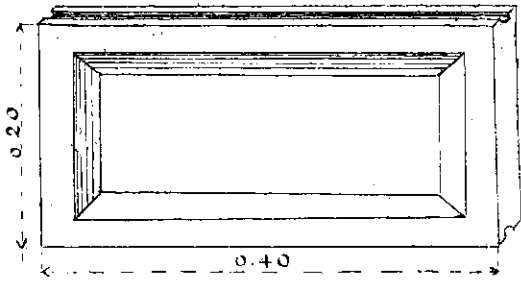


FIG. 1

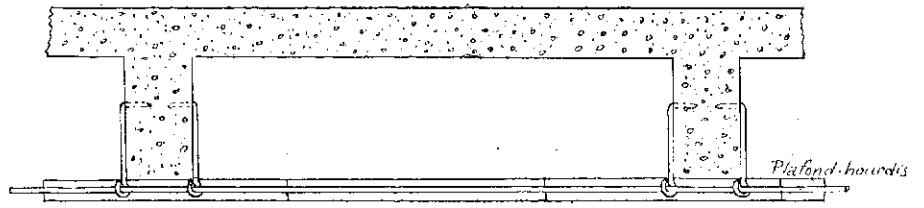


FIG. 6

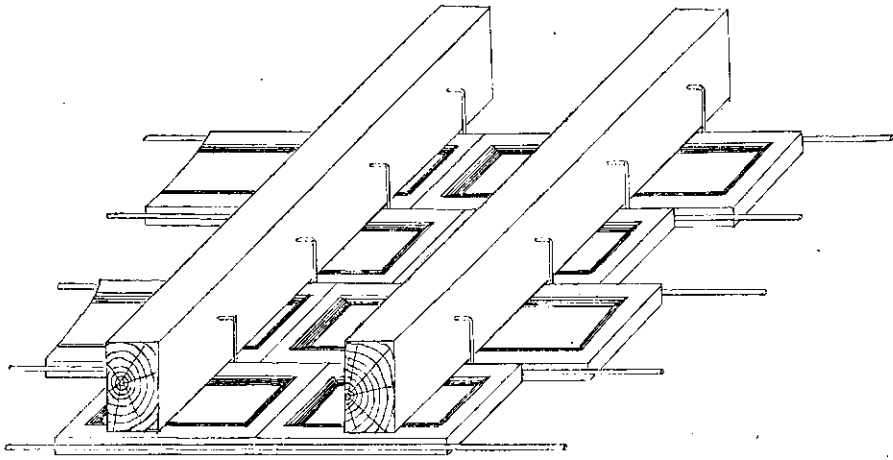


FIG. 2

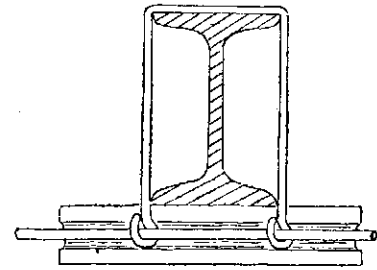


FIG. 5

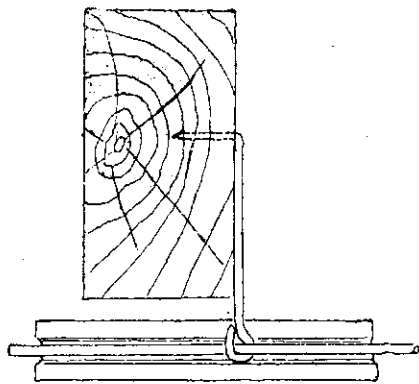


FIG. 3

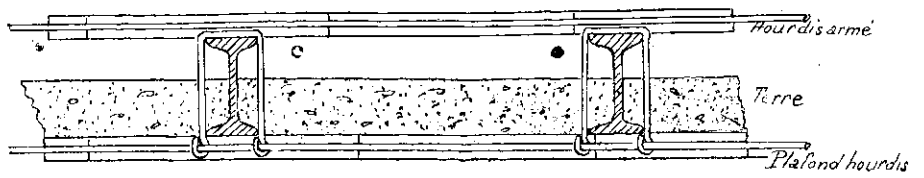


FIG. 7

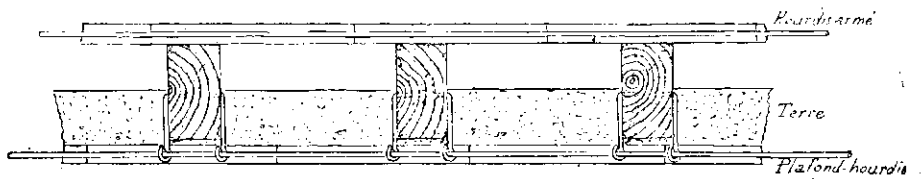


FIG. 8

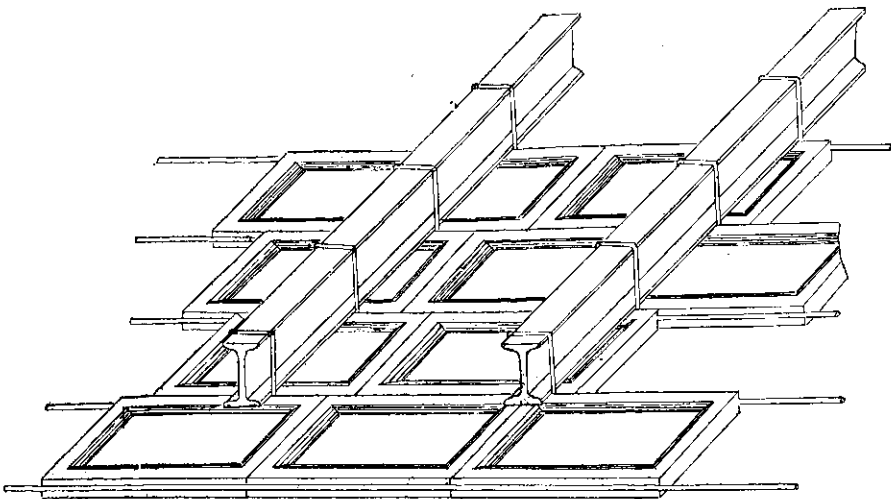


FIG. 4

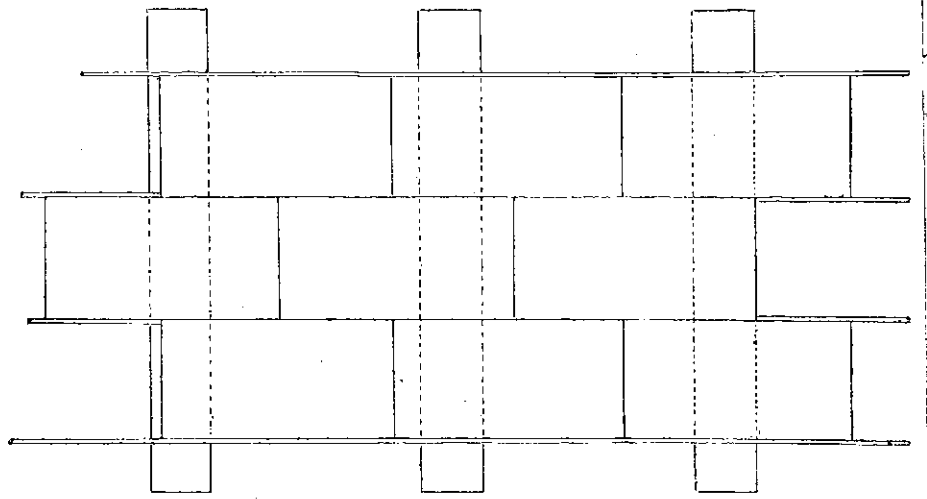


FIG. 9

Plafond-hourdis armé.

faces, alternativement chauffées et immergées, étaient susceptibles d'être remises à neuf par une simple réfection des enduits.

Outre sa sécurité, ce plafond, par suite de sa porosité, isole complètement les étages les uns des autres et, de plus, absorbe la vapeur d'eau. L'inventeur a bien soin de faire remarquer, dans sa notice, que les poutres ne touchant pas les briques, sont amortis chocs et bruits de toute nature. Voici un avantage qu'apprécieront les locataires — combien nombreux, hélas ! — incommodés par les pianos des voisins, sans qu'il n'y ait rien à faire. Ajoutons que conduites de gaz, fils électriques, rosaces, corniches peuvent se fixer à ce plafond aussi facilement que dans le bois, et que celui-ci étant construit pour supporter directement la terre, le gravois ou toute autre matière propre à intercepter le son, les faux-planchers sont par le fait supprimés : de là une économie, quelque faible soit-elle, toujours tentante à réaliser.

Les figures 7 et 8 donnent une vue du hourdis-armé, placé sur les solives, remplaçant un faux-plancher.

La figure 9 représente le plafond vu en dessous avant l'enduit.

A. TROTIOP.

NOS ANCIÊTES¹

— SUITE —

Au-dessus de tous les artistes lyonnais que vit naître le xv^e siècle, se détache la figure originale de Jean Perréal, dit Jean de Paris, aussi habile maître en peinture que brillant architecte.

Jean Perréal est né, dit-on, à Paris, mais il passa la plus grande partie de sa vie à Lyon, d'où sa prodigieuse activité lui permettait d'être un peu de partout à la fois.

D'abord assez besogneux, celui qui était surnommé l'Appelle et le Parrhasius de son temps, chargé de quelques travaux secondaires d'architecture et d'édilité, avait toutes les peines du monde pour obtenir des magistrats municipaux le paiement de ce qui lui était dû.

Le zèle éclairé de Charles VIII releva sa fortune et fit sa réputation ; ce roi se l'était attaché à la fois comme peintre, architecte, poète et chirurgien, il avait même le titre de valet de chambre du roi.

Sous les règnes suivants, Perréal continua d'avoir les faveurs royales.

Louis XII l'emmena dans ses expéditions d'Italie, il fut aussi le peintre officiel de François I^{er}, et, le soir de la bataille de Marignan, il présentait au jeune roi le portrait de son premier enfant, une fille qui venait de naître.

Perréal avait rapporté de ses voyages en Italie une multitude d'observations et d'études. Emervillé par la sévère beauté des monuments antiques, dont les grandioses débris jonchaient le sol, il rêva d'associer ces mâles ordonnances aux délicatesses originales de l'art français, alors en pleine décadence.

Marguerite d'Autriche avait chargé Perréal de construire le sanctuaire qu'elle voulait édifier sur le tombeau de Philibert le Beau, son époux.

Les projets de l'artiste étaient déjà esquissés lorsqu'il partit pour l'Italie, mais les impressions reçues pendant ses voyages, bouleversant ses idées premières, Perréal refit de

nouveaux plans, comme il l'a écrit lui-même, « au mieux des choses antiques qu'il avait vues ».

S'il avait pu donner suite à ses nouveaux projets, l'église de Brou aurait été la première expression définitive de cette renaissance française de l'architecture, dont il était le protagoniste.

De lâches intrigues lui enlevèrent ce travail dans la première période de l'exécution et, au lieu de l'œuvre de génie que son jeune talent avait composée, Brou fut une œuvre hybride, très belle à la vérité, mais, dans ses fines dentelures, on sent de partout du gothique flamand la débordante influence.

Le magnifique tombeau de François II, duc de Bretagne, dont la reine Anne avait confié l'exécution à Perréal dans la cathédrale de Nantes, est l'unique ouvrage de ce précurseur du nouvel art français, donnant la mesure de ce que pouvait produire de grâce harmonieuse et de délicate simplicité la fusion rêvée des arts si différents de l'antiquité et du moyen âge.

Perréal traça, en 1499, l'alignement des quais du Rhône et de la Saône, à la même époque qu'il étudiait pour Lyon un projet d'hôpital et fortifiait la colline Saint-Sébastien.

On lui attribue le tombeau de Louis XII dans la basilique de Saint-Denis.

Cet artiste aux talents si divers fut un décorateur merveilleux ; on a conservé les descriptions de la plupart de ses décorations, composées en l'honneur de souverains et de grands personnages de passage dans notre ville ; il fut chargé de faire les décorations de Paris lors des funérailles de Louis XII.

On dit qu'un architecte doit tout savoir, Perréal savait tout, et même davantage. Lors du second mariage de Louis XII, il fut envoyé en mission à Londres, afin de surveiller les couturiers chargés d'accommoder à la mode française les toilettes de la nouvelle reine. Le mauvais goût proverbial de nos voisins donnait déjà des inquiétudes à la France.

La peinture de Perréal exprime bien la volonté de ce chercheur de génie. Le Louvre est fier de posséder de lui *la Vierge et les deux Donateurs* et le tableau allégorique du *Mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne* ; et l'Exposition rétrospective des artistes lyonnais nous a permis d'admirer, l'an dernier, cette merveille de l'art primitif français, *le Mariage mystique de sainte Catherine*.

Jehan Perréal habitait à Lyon, rue de la Gerbe, et voulut être enterré dans l'église de Saint-Nizier, sa paroisse.

Il avait rédigé, en l'an 1496, les statuts des corporations des peintres imagiers et verriers de la ville de Lyon.

(A suivre.)

Louis ROGNAT.

CONCOURS

NICE

GRUPE SCOLAIRE (Résultats).

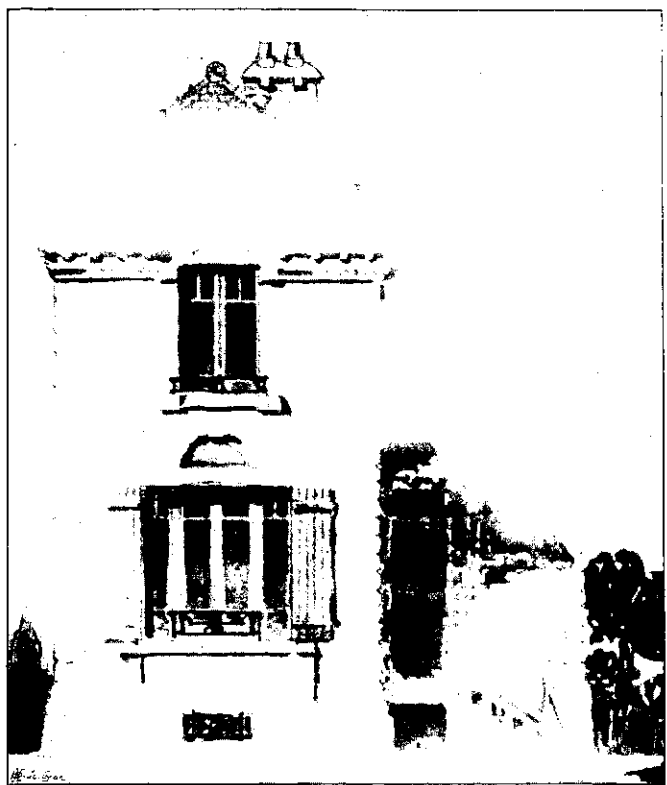
Le Jury appelé à juger le concours ouvert pour la construction d'un groupe scolaire dans le quartier Riquier, à Nice, a terminé ses opérations.

Le *premier prix* a été attribué à M. Adrien REY, architecte diplômé à Nice, qui sera chargé de l'exécution.

Le *deuxième prix* a été obtenu par M. Victor VIRELLO, architecte à Nice, qui reçoit une prime de 1.000 francs.

¹ Conférence faite par M. Louis Rogniat, architecte à Lyon, à la Distribution solennelle des Récompenses de la Société académique d'architecture de Lyon, le 19 novembre 1905.

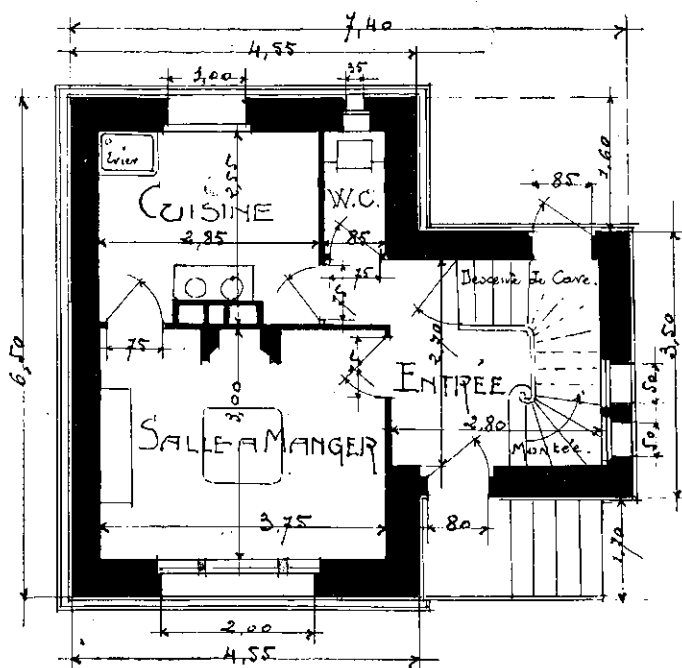
CONCOURS
DU
COMITÉ LOCAL DES HABITATIONS A BON MARCHÉ
DE L'ARRONDISSEMENT DE LYON



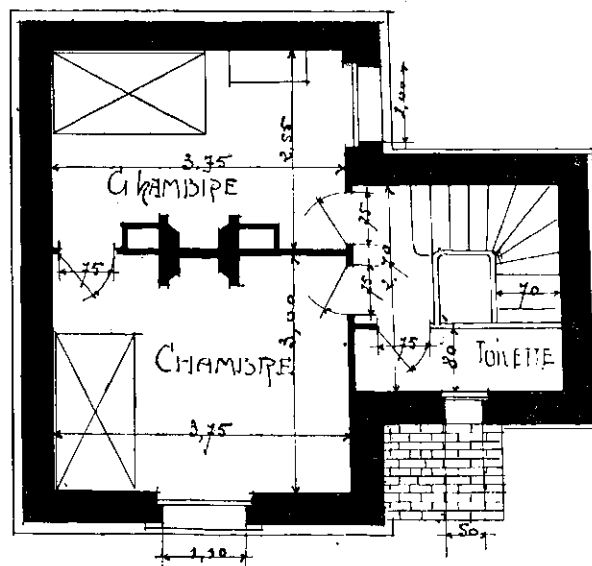
Façade principale.



Perspective.



Rez-de-chaussée.



Premier étage.

TYPE B. — Premier Prix
M. Magnus ANDRESON, à Paris.

CHRONIQUE SYNDICALE RÉGIONALE

SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA LOIRE

La première grande Assemblée du Syndicat général de la Loire aura lieu le 11 février prochain, à Saint-Etienne. M. Soulé, président de la Fédération nationale des entrepreneurs, a bien voulu accepter de présider le banquet qui aura lieu après l'Assemblée. On annonce la présence de notabilités, notamment du président de la Fédération régionale.

CHAZELLES-SUR-LYON

A la suite d'une conférence qui a eu lieu le dimanche 14 janvier, à Chazelles-sur-Lyon, sous la présidence de M. Fayolle, avec le concours de MM. Roux, président, et Roche, vice-président du Syndicat général, le bureau de la Chambre syndicale de Chazelles-sur-Lyon a été constitué définitivement comme il suit :

Président : M. Fayolle, entrepreneur de maçonnerie ;

Vice-présidents : M. Serre, entrepreneur de plâtrerie ;
M. Rouseau, entrepreneur de maçonnerie à Saint-Symphorien-sur-Coise ;

Secrétaire : M. Guillaume, entrepreneur de serrurerie ;

Secrétaire-adjoint : M. Marceau, entrepreneur de plâtrerie à Saint-Symphorien ;

Trésorier : M. Poncet, entrepreneur de menuiserie ;

Rapporteur : M. Villemagne, entrepreneur de menuiserie.

MACON ET SON ARRONDISSEMENT

Dans son Assemblée générale du 21 janvier, la Chambre Syndicale des Entrepreneurs et Industriels du Bâtiment de Mâcon a procédé au renouvellement partiel de son bureau, qui se trouve constitué de la façon suivante :

Président : M. Chamonard, sculpteur-marbrier ;

Vice-président : M. Besson, serrurier ;

Trésorier : M. Chetaillé, charpentier ;

Secrétaire : M. Chapuis, entrepreneur de maçonnerie.

VALENCE ET BOURG-LES-VALENCE

Dans sa réunion générale du 9 janvier, le Syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics et de bâtiments de Valence et de Bourg-les-Valence (Drôme) a, sur la proposition de son président, M. Lioret, fixé la cotisation annuelle des membres syndicaux à la somme de 12 francs au lieu de 6 francs, comme il était perçu précédemment. Cette augmentation se motivait par le supplément de dépenses occasionnées par l'affiliation du Syndicat à la Fédération régionale des Chambres syndicales patronales de l'Est et du Sud-Est de la France, et aussi pour parachever le paiement de l'impression des nouvelles séries de prix adoptées par la ville de Valence pour les travaux communaux et qui ne tarderont pas à être appliqués aux travaux départementaux de la même ville et par MM. les Architectes qui se rendent enfin compte que les prix établis par eux, jusqu'à ce jour, ne sont pas en rapport avec les charges imposées actuellement aux chefs d'entreprises.

Dans cette même séance, le Syndicat a délégué, pour le représenter à la réunion de la Fédération régionale, qui aura lieu à Lyon, MM. Lioret, président, et Chovet, trésorier.

FÉDÉRATION DE L'EST ET DU SUD-EST

L'Assemblée générale de la Fédération de l'Est et du Sud-Est est définitivement fixée au dimanche 18 février, à 2 heures de l'après-midi. Elle aura lieu dans les locaux de la Chambre lyonnaise, 8, rue des Archers, Lyon. La Chambre

lyonnaise, donnant ce jour même son banquet, a la gracieuse amabilité d'inviter les délégués fédéraux. Le banquet aura lieu à 7 heures du soir, l'endroit n'en est pas fixé.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

**** ARDÈCHE.** — Les projets communaux suivants ont été adoptés : construction d'une école de filles à *Charmes* ; construction d'un groupe scolaire à *Mayres* ; acquisition de mobilier scolaire à *Saint-Romain-d'Ay*.

**** DOUBS.** — Une subvention de 2.765 francs est accordée à la commune de *Cour-Saint-Maurice* pour la construction de bâtiments scolaires. — La Municipalité de *Montbéliard* a décidé de contracter un emprunt de 400.000 francs pour faire face à la construction de nouvelles écoles, dont le devis s'élève à 429.336 francs.

**** DRÔME.** — La ville de *Valence* vient d'adopter un projet d'emprunt de 800.000 francs, dont le montant doit être affecté à la construction de l'École pratique de commerce et d'industrie, de l'École supérieure, au prolongement de la rue Belle-Image et à l'achèvement du parc Jouvel.

**** ISÈRE.** — Un crédit de 6.134 francs est affecté à la restauration de l'église de *Saint-Chef*, monument historique.

**** LOIRE.** — Un groupe scolaire va être construit à *Lorette*, au quartier d'Assailly.

**** VAR.** — Le Conseil municipal de *Draguignan* a approuvé le projet de construction d'un nouveau collège de garçons, dont la dépense totale s'élève à 612.000 francs.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Construction d'un égout cours Gambetta prolongé.

Le Service de la voirie a dressé un projet comportant la construction, sous le cours Gambetta prolongé, entre le n° 262 et le chemin Villon, d'un égout de 1 m. 80 de hauteur et de 1 mètre de largeur dans œuvre, sur 527 m. 80 de longueur, avec pente de 0m.00778 par mètre. Les travaux donneraient lieu à une dépense de 36.000 francs, y compris une somme à valoir de 934 fr. 40 pour travaux imprévus, et feraient l'objet d'une adjudication publique ; le cylindrage à vapeur de la chaussée empierrée, après le tassement des remblais, s'élevant à 600 fr., serait confié à l'entrepreneur adjudicataire du cylindrage à vapeur des chaussées empierrées, aux conditions de son marché, qui comporte un rabais de 3 pour 100.

Conseil de Prud'hommes de Lyon (bâtiment et industries diverses).

Le Conseil de Prud'hommes vient de procéder à l'élection de son bureau pour la période judiciaire de 1906.

Ont été élus :

Président : M. L. MOREL.

Vice-président : M. S. GIRAUD.

Distinctions honorifiques.

Sont promus officiers de l'Instruction publique :

MM. CHAUDIER, architecte des Hautes-Alpes ; CHOQUIN, architecte à Mâcon ; MORENAS, inspecteur des monuments historiques à Orange ; TOURTET, architecte à Avignon ; BIZET,

feronnier d'art à Avignon ; CLAIR, professeur à l'École de dessin de Valence ; EULER, peintre à Lyon.

Comme officiers d'Académie, nous sommes heureux de signaler M. Isaac COLLOMB, architecte à Lyon, auteur de nombreux travaux scolaires dans la ville de Lyon et le département du Rhône ; il y a peu de temps, nous avons reproduit l'hôtel des Postes et Télégraphes, justice de paix et école de filles qu'il a construit à Mornant. Nous adressons à M. Collobomb toutes nos félicitations.

Bal des Entrepreneurs.

Nous rappelons que la Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiment de la ville de Lyon donnera samedi 3 février, son bal annuel, dans les salons Monnier. Des soupers froids seront à la disposition des invités au prix de 4 francs. On peut se procurer des cartes au siège de la Chambre syndicale, rue des Archers, 8.

Ajournement du projet d'annexion de Villeurbanne.

Par décret du 17 janvier, est retiré le projet de loi présenté à la Chambre des députés, le 24 mars 1904, et tendant à annexer à la ville de Lyon la commune de Villeurbanne, à l'exception de trois parcelles et une partie des communes de Bron, Saint-Fons, Vénissieux, Saint-Rambert-l'Île-Barbe et Caluire-et-Cuire.

Nécrologie.

Nous apprenons le décès à Marseille, le 22 janvier dernier, de M. Ernest PAUGOY, architecte, président d'honneur de l'Association provinciale des Architectes français et de la Société des Bouches-du-Rhône, chevalier de la Légion d'honneur, l'un des membres les plus actifs et les plus sympathiques de ces Associations, et un fidèle des Congrès professionnels.

Société des Architectes de la Marne.

Composition du Bureau pour 1906 :

Président, M. Lami, de Reims ; vice-président, M. Michel, d'Épernay ; secrétaire, M. Henri Bègue, de Reims ; trésorier, M. Clouët, d'Épernay ; rédacteur du Bulletin, M. Alard, de Reims ; archiviste, M. Margotin, de Reims.

Société des Architectes de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

Voici la composition du Bureau pour 1906 :

MM. Eugène Fauquet, président ; René Martin, vice-président ; Auguste Fleury, secrétaire de correspondance honoraire ; Paul Panthon, secrétaire du Bureau ; Charles Sahut, secrétaire adjoint ; Georges Ruel, archiviste ; Henri Toutain, trésorier.

Presse technique suisse.

Nous lisons dans la revue *la Machine* :

La Machine entrera, avec le premier numéro de janvier, dans sa huitième année d'existence. Ne traitant, primitivement, que des questions de mécanique et d'électricité, *la Machine*, par son titre, répondait à son but ; mais, sur les demandes répétées de nombreux lecteurs, il fallut peu à peu adjoindre aux sujets traités plusieurs autres branches, telles que le génie civil, la construction, l'architecture, les sciences appliquées, et traiter ces divers domaines d'une façon toujours plus complète, en sorte que l'appellation première n'avait plus sa raison d'être.

Pour ces raisons et afin de satisfaire à de nombreuses demandes, *la Machine* a été dans l'obligation de changer de nom, et s'appellera désormais *Revue Polytechnique*, titre répondant mieux aux multiples sujets traités actuellement.

Rappelons que la *Revue Polytechnique* est l'organe officiel de la « Fédération des Sociétés techniques de la Suisse romande ». Elle paraît à Genève les 10 et 15 de chaque mois. Voici le sommaire de son numéro du 10 janvier :

A nos lecteurs ! — Mesure des températures élevées : galvanomètre pyrométrique à lecture directe, de H. Le Chatelier (ill.), Ch. N. — Eclairage : l'état actuel de la question de l'éclairage, Dr A. Ferla. — Compoundage électro-mécanique des groupes électriques (ill.), Em. Gaulard, ing. — Construction : Polyclinique universitaire de Lausanne (ill.), Aug. Gorgemont, arch. — Table universelle pour le calcul des intérêts et des proportions (ill.), J. Tiersot. — Fédération des Sociétés techniques. — Revue de la quinzaine. — Registre du commerce. — Derniers brevets. — Renseignements industriels et commerciaux. — Offres et demandes de places. — Revue financière, J. C.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 15 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Construction de chaussées en pavés d'échantillon. — 1^{er} lot. Soumissionnaires : MM. Freynet, 15 p. 100. — Biguet, 16 p. 100. — Dufier, 17 p. 100. — Guyot, 17,05 p. 100. — Adjud., M. Desflaches, entrepreneur, à Lyon, rue Germain, 8 (au 2^e tour), 17 fr. 10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Soumissionnaires : MM. Monin, 13 p. 100. — Canque, 15 p. 100. — Freynet, 16 p. 100. — Guyot, 16 p. 100. — Dufier, 17 p. 100. — Desflaches, 17,05 p. 100. — Adjud., M. Biguet, entrepreneur, à Lyon, avenue Thiers, 126 (au 3^e tour, après tirage au sort), 17 fr. 05 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Soumissionnaires : MM. Monin, 13 p. 100. — Freynet, 15 p. 100. — Canque, 15 p. 100. — Biguet, 16 p. 100. — Guyot, 16 p. 100. — Dufier, 16 p. 100. — Adjud., M. Desflaches, 17 fr. p. 100 de rabais. — 4^e lot. Soumissionnaires : MM. Taboury, 5 p. 100. — Cavernier 11 p. 100. — Védrine, 11 p. 100. — Freynet, 14 p. 100. — Biguet, 14 p. 100. — Guyot, 15 p. 100. — Dufier, 15 p. 100. — Adjud., M. Desflaches, 16 fr. p. 100 de rabais. — 5^e lot. Soumissionnaires : MM. Freynet, 10 p. 100. — Védrine, 10 p. 100. — Biguet, 12 p. 100. — Canque, 13 p. 100. — Adjud., M. Dufier, entrepreneur à Lyon, 4, rue Jangot, 15 fr. p. 100 de rabais. — 6^e lot. Soumissionnaires : MM. Dufier, 14 p. 100. — Freynet, 15 p. 100. — Desflaches, 15 p. 100. — Guyot, 16 p. 100. — Biguet, 16 p. 100. — Adjud., M. Canque, entrepreneur, à Lyon, 2, rue d'Amboise, 17 fr. p. 100 de rabais.

Rhône. — 15 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture d'appareils d'arrosage, cuivrierie, outillage et objets divers pour le service de la voirie. Soumissionnaire : M. Carrez, 15 p. 100. — Adjud., M. Genet, fabricant de matériel d'incendie et d'arrosage à Lyon, rue Montesquieu, 19 (au 3^e tour, après tirage au sort), 15 fr. p. 100 de rabais.

Rhône. — 15 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Entretien des maçonneries des ponts, des égouts, branchements d'égouts, etc. Soumissionnaires : MM. Peix, 18 p. 100. — Lebesson, 20 p. 100. — Dufier, 20 p. 100. — Védrine, 24 p. 100. — Taboury, 26 p. 100. — Desflaches, 28 p. 100. — Adjud., M. Cavernier, entrepreneur, à Lyon, 35, quai de la Charité, 34 fr. p. 100 de rabais.

Rhône. — 15 janvier. — *Hôtel de ville de Lyon.* — Construction de chaussées en pavés d'échantillon de grès et de granit. — 1^{er} lot. Rue Neure. Montant des travaux, 8.751 fr. 40. Adjud., M. Desflaches, 8, rue Germain, à Lyon, 17,10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Cours du Midi. Montant des travaux, 13.295 fr. 50. Adjud., M. Biguet, 126, avenue Thiers, à Lyon, 17,05 p. 100 de rabais. — 3^e lot. rue Rabelais. Montant des travaux, 7.135 fr. 50. Adjud., M. Desflaches, 17 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Rue Denfert-Rochereau. Montant des travaux, 11.129 fr. Adjud., M. Desflaches, 16 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Rue Berjon. Montant des travaux, 10.382 fr. Adjud., M. Dufier, 4, rue Jangot, à Lyon, 15 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Rue Molière. Montant des travaux, 15.208 fr. 50. Adjud., M. Canque, 2, rue d'Amboise, 17 p. 100 de rabais.

Rhône. — 16 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Entretien des ponts appartenant à la Ville et de diverses installations dépendant du service de la voirie. Soumissionnaires : MM. Lelarge, 14 p. 100. — Cochet, 21,99 p. 100. — Adj., M. Mollo, entrepreneur de charpente, à Lyon, 22, chemin des Grenouilles, 25 fr. p. 100 de rabais.

Rhône. — 16 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Entretien des chemins vicinaux ordinaires. 1^{er} lot (3^e et 6^e arrondissements). Soumissionnaires : MM. Dufier, 3 p. 100. — Taboury, 4 p. 100. — Desflaches, 5 p. 100. — Lambert (Auguste), 6 p. 100. — Védrine, 6 p. 100. — Lambert (Henri), 6 p. 100. — Duret, 9 p. 100. — Guyot, 12 p. 100. — Adj., M. Cavernier, entrepreneur, à Lyon, 35, quai de la Charité, 17 fr. p. 100 de rabais. — 2^e lot. (4^e et 5^e arrondissements). Soumissionnaires : MM. Canque, 3 p. 100. — Védrine, 3 p. 100. — Lambert (Henri), 3 p. 100. — Dufier, 5 p. 100. — Adjud., M. Cavernier, entrepreneur, à Lyon, 35, quai de la Charité, 14 fr. p. 100 de rabais.

Rhône. — 16 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Entretien des clôtures en bois, treillages, etc., et fourniture de brouettes, échelles, manches d'outils, etc. Adjud., Mme veuve Volland (François) aîné, fabricant de treillages, à Oullins, 95-97, Grande-Rue, 3 fr. p. 100 de rabais.

Rhône. — 16 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Transport des charbons du service des eaux et évacuation des cendres et mâchefers. Soumissionnaires : MM. Lambert (Auguste), 5 p. 100. — Lambert (Henri), 11 p. 100. — Navizet, 29 p. 100. — Desfaches, 29 p. 100. Adjud., M. Bosle, entrepreneur de transport, route de Strasbourg, à Caluire, 31 fr. p. 100 de rabais.

Rhône. — *Mairie de Lyon.* — Entretien des bâtiments communaux. Première série. 1^{er} lot. Soumissionnaires : MM. Peix, 7,30 p. 100. — Pétavit, 10,50 p. 100. — Rouchon et Grange, 11 p. 100. — Leduc, 15,60 p. 100. — Tarnaud, 18,35 p. 100. — Fessetaud, 22,25 p. 100. — Mme veuve Gay et M. Matthey, 23,50 p. 100. — Adjud., MM. Chatoux et fils, entrepreneurs de maçonnerie, 3, place Edgar-Quinet, 25 fr. p. 100 de rabais. — 2^e lot. Soumissionnaires : MM. Grimonet, 12 p. 100. — Clermont, 16,15 p. 100. — Joly, 17,95 p. 100. — Chauvin, 18,15 p. 100. — Raffenet, 18,35 p. 100. — Delangle, 20 p. 100. — Adjud., M. Hatton, entrepreneur de menuiserie, 37, quai Fulchiron, 20 fr. 57 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Soumissionnaires : MM. Buttin, 2 p. 100. — Barbier, 22,85 p. 100. — Traverse, 23 p. 100. — Coudant, 28,26 p. 100. — Paccard et fils, 31,50 p. 100. — Bajard, 33,25 p. 100. — Vigneron, 36 p. 100. — Adjud., M. Brunard fils, 26, grande rue de la Guillotière, 38 fr. 85 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Soumissionnaires : Union lyonnaise des entrepreneurs de peinture et plâtrerie, 21,25 p. 100. — MM. Labasse, 23,60 p. 100. — Camou, 25,25 p. 100. — Adjud., MM. Alanargot et Rose, entrepreneurs de plâtrerie et peinture, 20, rue Vendôme, 32 fr. p. 100 de rabais. — 5^e lot. Soumissionnaires : MM. Fritsch-Martin, 5 p. 100. — Société Lacarrièrre, 10,20 p. 100. — Doucet, 16,65 p. 100. — Viviant, Clair et Marmonnier, 21,10 p. 100. — Gauthier, 21,50 p. 100. — Quatrecoite, 21,75 p. 100. — Pétavit frères et Bénassy, 26,70 p. 100. — Adjud., M. Guttin, entrepreneur de plomberie, 7, rue Saint-Alexandre, 27 fr. 77 p. 100 de rabais. — Deuxième série. 1^{er} lot. Soumissionnaires : MM. Faugeton, 12 p. 100. — Titeña, 16 p. 100. — Chatoux Jean, 17 p. 100. — Audoulet, 21,50 p. 100. — Nauche frères, 25 p. 100. — Adjud., M. Dubois, entrepreneur de maçonnerie, 4, rue du Bon-Pasteur, 27 fr. 05 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Soumissionnaire : M. Perrin, 17 p. 100. — Adjud., M. Pérarglie, entrepreneur de menuiserie, 4, rue des Forces, 18 fr. 30 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Soumissionnaires : MM. Heulot frères, 10,55 p. 100. — Monfalcon, 12,50 p. 100. — Soulié, 16,30 p. 100. — Dauphin, 18,15 p. 100. — Costorier, 19,50 p. 100. — Raso, 23,35 p. 100. — Association des ouvriers serruriers, 29,85 p. 100. — Adjud., M. Dupont, entrepreneur de serrurerie, 80, rue Bossuet, 30,13 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Soumissionnaires : Mme veuve Astruz et M. Dubois, 10 p. 100. — Pageot, 10 p. 100. — Page et Allaix, 22,05 p. 100. — Jullien et Cie, 30,01 p. 100. — Michaletti, 30,50 p. 100. — Adjud., M. Seguin, entrepreneur de plâtrerie et peinture, 10, rue du Sergent-Biancan, 35 fr. 10 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Soumissionnaire : M. Rabatel, 22,50 p. 100. — Adjud., Association des ouvriers ferblantiers (M. Perrier, directeur, 26, rue Moucey), 37 fr. p. 100 de rabais. — Troisième série. 1^{er} lot. Soumissionnaires : MM. Pétavit, 10,50 p. 100. — Leduc, 11,25 p. 100. — Rouchon et Grange, 14 p. 100. — Tarnaud, 18,35 p. 100. — Fessetaud, 20,30 p. 100. — Mme veuve Gay et M. Matthey, 23 p. 100. — Adjud., M. Peix, entrepreneur de maçonnerie, 8, rue de la Lône, 26,66 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Soumissionnaires : MM. Montagne et Paillet, 8 p. 100. — Grimonet, 12 p. 100. — Raffenet, 15 p. 100. — Clermont, 16,15 p. 100. — Chauvin, 16,55 p. 100. — Delangle, 18 p. 100. — Adjud., M. Joly, entrepreneur de menuiserie, 10, rue des Trois-Rois, 13 fr. 75 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Soumissionnaires : MM. Buttin, 14 p. 100. — Barbier, 16,85 p. 100. — Traverse, 23 p. 100. — Bajard, 30,15 p. 100. — Coudant, 32 p. 100. — Adjud., M. Vigneron, entrepreneur de serrurerie, 46, rue Montgolfier, 35 fr. p. 100 de rabais. — 4^e lot. Soumissionnaires : MM. Camou, 22,55 p. 100. — Labasse, 22,60 p. 100. — Adjud., Union lyonnaise des entrepreneurs de peinture et plâtrerie, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville, 36 fr. 15 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Soumissionnaires : Doucet, 17,30 p. 100. — Viviant, Clair et Marmonnier, 19,10 p. 100. — Gauthier, 21,50 p. 100. — Pétavit frères et Bénassy, 25 p. 100. — Adjud., Société des anciens Etablissements Lacarrièrre, 11, rue de la République, 31 fr. 25 p. 100 de rabais. — Quatrième série. 1^{er} lot. Soumissionnaires : MM. Lachamps, 12,15 p. 100. — Héraud et Cie, 14 p. 100. — Vernay, 15,45 p. 100. — Mallet, 18 p. 100. — Jamot, 18 p. 100. — Adjud., MM. Brunet et Marleix, entrepreneurs de ciment, 64, rue Servient, 22 fr. p. 100 de rabais. — 2^e lot. Soumissionnaires : MM. Lachamps, 1,25 p. 100. — Héraud et Cie, 11 p. 100. — Sautier-Thirion, 11,15 p. 100. — Veuve Demolins, 12,26 p. 100. — Jamot, 13 p. 100. — Mouton, 15 p. 100. — Vernay, 15,45 p. 100. — Adjud., MM. Boulenger et Cie, entrepreneurs de carrelages, 8, rue Franklin, 20 fr. 35 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Soumissionnaires : MM. Chevron, 5 p. 100. — Savariau, 13,55 p. 100. — Chol, 15,50 p. 100. — Mollo, 18,15 p. 100. — Adjud., M. Bonnaud, entrepreneur de charpente, 312, avenue de Saxe, 21 fr. 50 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Asphalté. Soumissionnaires : MM. Polosse, 4,50 p. 100. — Compagnie l'Asphalte, 5 p. 100. — Sans résultat (minimum non atteint). — 5^e lot. Pavage. Soumissionnaire : M. Cavarrier, 7,10 p. 100. — Sans résultat (minimum non atteint). — 6^e lot. Soumissionnaires : MM. Dauphin, 4 p. 100. — Veruis, 10,25 p. 100. — Adjud., M. Flachat (ameublement), 112, avenue de Saxe, 22 fr. 22 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Soumissionnaire : M. Jacquaz, 5 p. 100. — Sans résultat (minimum non atteint). — 8^e lot. Soumissionnaires : MM. Diviani, 11,10 p. 100. — Berticat-Chipier, 15 p. 100. — Guillon, 22,50 p. 100. — Isoard, 26 p. 100. — Guy, 28 p. 100. — Adjud., M. Chauliac, entrepreneur de vitrerie, 4, rue de la Vigilance, 30 fr. 55 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Soumissionnaires : MM. Berticat-Chipier, 15 p. 100. — Guy, 25 p. 100. — Adjud., M. Rollet, entrepreneur de vitrerie, 7, place du Pont, 30 fr. p. 100 de rabais. — 10^e lot. Adjud., M. Guy, entrepreneur de vitrerie, 5, rue de la Martinière, 23 p. 100 de rabais. — 11^e lot. Soumissionnaires : Lefèvre, 20,10 p. 100. — Larribe, 24,70 p. 100. — Petit et Cottin, 28 p. 100. — Adjud., M. Manon, entrepreneur de fumisterie, 14, rue Vieille-Monnaie, 28 fr. 10 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Soumission-

naires : MM. Lefèvre, 20,10 p. 100. — Larribe, 25,60 p. 100. — Petit et Cottin, 27,20 p. 100. — Adjud., M. Jouveau, entrepreneur de fumisterie, 58 bis, rue Charlet, 29 fr. 15 p. 100 de rabais. — 13^e lot. Soumissionnaires : MM. Dutraix, 1,55 p. 100. — Lefèvre, 20,10 p. 100. — Mangon, 23 p. 100. — Petit et Cottin, 27,20 p. 100. — Adjud., M. Laborderie, entrepreneur de fumisterie, 20, rue Paul-Bert, 29 fr. 60 p. 100 de rabais. — 14^e lot. Soumissionnaire : M. Lefèvre, 20,10 p. 100. — Adjud., M. Larribe, entrepreneur de fumisterie, 1, montée de la Grande-Côte, 22 fr. 65 p. 100 de rabais. — 15^e lot. Soumissionnaire : M. Delort, 15,50 p. 100. — Adjud., M. Lefèvre, entrepreneur de fumisterie, 4, place du Gouvernement, 20 fr. 10 p. 100 de rabais. — 16^e lot. Soumissionnaires : MM. Delorme, 17,25 p. 100. — Reveilhac, 24 p. 100. — Mangon, 25 p. 100. — Delort, 29,15 p. 100 Adjud., MM. Petit et Cottin, entrepreneurs de fumisterie, 11, rue Vaubecour, 29 fr. 95 p. 100 de rabais.

Bouches-du-Rhône. — *Arrondissement d'Arles.* — Travaux d'entretien des chemins de grande communication, d'intérêt commun et ordinaires de l'arrondissement d'Arles pendant les années 1906 à 1911 inclus. 1^{er} lot Arles Est. Montant, 18.400 fr. Adjud., M. Guétal Aimé, Mas de Payan, par Mouries, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Arles Est. Montant, 24.700 fr. Adjud., M. Colomp Etienne, à Saint-Martin-de-Craux, 3 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Arles Ouest. Montant, 27.000 fr. Adjud., M. Rameil Hippolyte, avenue Montmajour, à Arles, 1 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Arles Ouest. Montant, 21.200 fr. Adjud., M. Dumaine Eugène, 1, rue Saint-Paul, à Arles, 1 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Saintes-Maries. Montant, 15.400 fr. Adjud., M. Dupuis Pierre, à Beaucaire, rue Galilée, 2 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Châteauregard. Montant, 26.000 fr. Adjud., M. Bouisseau, Entrepr. à Eygalieres, 5 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Eyguères. Montant, 19.400 fr. Adjud., M. Avi Etienne, à La nanon, 2 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Mauseanne. Montant, 24.300 fr. Adjud., M. Imbert Henri, à Fontvielle, 3 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Orgon. Montant, 12.500 fr. Adjud., M. Pascal Henri, à Saint-Andéol, 16 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Saint-Rémy. Montant, 16.700 fr. Adjud., M. Bouisseau Etienne, à Eygalieres, 4 p. 100 de rabais. — 11^e lot. Tarascon. Montant, 22.800 fr. Adjud., M. Laffuite Félicien, à Beaucaire, 3 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Arles Est. Montant, 4.000 fr. — 13^e lot. Arles Ouest. Montant, 6.000 fr. Adjud., M. Brouzely Joseph, à Arles, 1 p. 100 de rabais. — 14^e lot. Saintes-Maries. Montant, 1.000 fr. Adjud., M. Dupuis Pierre, à Beaucaire, rue Galilée, 3 p. 100 de rabais.

Drôme. — 21 janvier. — *Mairie de P.-y-Saint-Martin.* — Réparation du groupe scolaire. Montant des travaux, 6.062 fr. 87. Soumissionnaires : MM. Larouzière, 4 p. 100. — Chalavan, 15 p. 100. — Bompard, 15 p. 100. — Adjud., M. Chas an, à Saou, 17 p. 100 de rabais.

Drôme. — 21 janvier. — *Mairie de Givors.* — Construction d'un école mixte. Montant des travaux, 13.892 fr. 19. Adjud., M. Terrail, à Beaufort, 5 p. 100 de rabais.

Isère. — 21 janvier. — *Mairie de Saint-Ches.* — Travaux sur chemins vicinaux. Soumissionnaires : MM. Humbert, 4 p. 100. — Meunier Curmuet, 4 p. 100. — Rivoire, 2 p. 100. — Adjud., M. Gros-Bonnivard, à Merlas, 5 p. 100 de rabais.

Loire. — 20 janvier. — *Mairie de Roanne.* — Construction d'un groupe scolaire, place Coutaret. 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie. Montant des travaux, 19.954 fr. 16. Adjud., M. Burdin, à Roanne, 15 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant des travaux, 5.101 fr. 63. Adjud., M. Vivier, à Roanne, 8 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant des travaux, 5.745 fr. 23. Adjud., M. Constantin, à Roanne, 16 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 2.521 fr. 50. Adjud., M. Lasne, au Côtéau (Loire), 4 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 4.800 fr. 34. Adjud., M. Ubertalli, à Roanne, 32 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Couverture. Montant des travaux, 3.420 fr. 33. Adjud., Société coopérative de Saint-Etienne, 24 p. 100 de rabais.

Loire. — 21 janvier. — *Mairie d'Aveizieux.* — Construction d'une école de filles. Montant, 20.200 fr. Soumissionnaires : M. Deville, prix du devis. — MM. Perrin, 6 p. 100. — Tissot, 5 p. 100. — Méridias, 7 p. 100. — Lacroix, 1 p. 100. — Riboulet, 6 p. 100. — Charpille, 9 p. 100. — Felix, 5 p. 100. — Peycelon, 1 p. 100. — Verceilly, 2 p. 100. — Verrier, 8 p. 100. — Duron, 7 p. 100. — Mauvernay, 1 p. 100. — Fayolle, 8 p. 100. — Boudet, 7 p. 100. — Adjud., M. Rousseau, à Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône), 12 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 19 février, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition de l'immeuble communal situé rue des Chartreux, n° 3, et acquis par la Ville, en vue de l'élargissement de cette voie publique. Mise à prix, 50 fr.

Les plan et cahier des charges relatifs à la vente des matériaux dont il s'agit sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Samedi 24 février, 2 h. — *P. éfecture.* — Travaux de cylindrage à traction mécanique des matériaux d'empiècement, du 1^{er} mars 1906 au 31 décembre 1911 sur les routes nationales n° 6, 7, 83, 86, 88 et 89. Ces travaux sont évalués comme il suit : dépenses annuelles : cylindrage, 8.550 fr. Transport de la machine, 300 fr. Imprévu, 150 fr. Dépense totale annuelle, 9.000 fr. Montant du cautionnement provisoire, 600 fr., définitif, 600 fr.

Renseignements à la préfecture.

Bouches-du-Rhône. — Mercredi 7 février, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie à Tarascon (Bouches-du-Rhône).

1^{er} lot. Maçonnerie, y compris imprévus, 74.100 fr. Cautionnement, 3 500 fr. — 2^e lot. Menuiserie, y compris imprévus, 6.595 fr. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Serrurerie, ferronnerie, y compris imprévus, 7.014 fr. Cautionnement, 400 fr. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie, y compris imprévus, 2.245 fr. Cautionnement, 150 fr. — 5^e lot. Peinture, vitrerie, y compris imprévus, 1.535 fr. 65. Cautionnement, 100 fr. Chaque lot sera adjugé séparément. Seuls les entrepreneurs du département des Bouches-du-Rhône seront admis.

Renseignements: Préfecture (3^e division), rue Montaux, Marseille, tous les jours, de 2 à 4 heures, sauf les jours fériés. Visa des certificats par M. Buyron, architecte en chef du département des Bouches-du-Rhône.

Doubs. — Mardi 20 février, 10 h. — 1^{er} lot. Le Crouzet (Amancey). Construction du chemin rural de Montju. Auteur du projet, le Service vicinal. Montant des travaux, 931 fr. 58. Cautionnement, 30 fr. — 2^e lot. Selocourt. Construction d'un temple. Auteur du projet, M. Surleau, architecte à Montbéliard. Montant des travaux, 73.339 fr. 33. Cautionnement, 2.400 fr. — 3^e lot. Fesch-le-Chatel. Construction d'une maison d'école. Auteur du projet, M. Bonnamy, ingénieur à Fesch-le-Chatel. Montant des travaux, 54.672 fr. 90. Cautionnement, 1.820 fr. — 4^e lot. Le Crouzet. Captage de sources. Auteur du projet, M. Parrod, architecte à Pontarlier. Montant des travaux, 1.550 fr. Cautionnement, 50 fr.

On pourra prendre connaissance des projets, des clauses et conditions du cahier des charges à la préfecture (2^e division), tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures, sauf les jours fériés.

Loire. — Samedi 10 février, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Chemins de grande communication. Travaux d'entretien de 1906 à 1911. — 1^{er} lot. Chemin n° 7 bis, de la Loire au Rhône. En re la route nationale n° 82, à Ratarieux, et à la rencontre du chemin de grande communication n° 11 bis au bourg de la Talaudière, sur 6.790 m. Montant des travaux, 17.400 fr. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Même chemin. Entre le chemin de grande communication n° 11 bis, à La Talaudière et la route nationale n° 88, à Saint-Chamond, sur 6.386 m. Montant des travaux, 16.200 fr. Cautionnement, 290 fr. — 3^e lot. Même chemin. Entre la route nationale n° 80, à La Bachasse, et l'origine de l'emb. par They et la Croix-de-Montvioux, sur 10.45 m. Mont. des travaux, 27.000 fr. Cautionnement, 375 fr. — 4^e lot. — Chemin n° 11 bis, de Saint-Etienne à Saint-Symphorien-sur-Coise. Entre le chemin de grande communication n° 7 bis, à La Talaudière et à la limite de la commune de Grammont, sur 2.318 m. Montant des travaux, 21.000 fr. Cautionnement, 350 fr. — 5^e lot. Chemin n° 7 bis, de la Loire au Rhône. Entretien des deux travées du pont suspendu de Chavanay, sur le Rhône. Montant des travaux, 9.600 fr. Cautionnement, 200 fr.

Visa par l'agent-voyer en chef six jours avant l'adjudication.

Saône-et-Loire. — Lundi 12 février, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.*

— Travaux et fournitures d'entretien des chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Les pièces des projets sont déposées à la sous-préfecture, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures du matin à midi et de 1 à 5 heures du soir.

Ministère de la Guerre. — Jeudi 15 février. — *Mairie d'Albertville.*

— Service du génie. Chefferie d'Albertville. Travaux d'entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortification pendant six années, à compter du 1^{er} janvier 1906. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, etc. Montant annuel, 20.000 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, peinture, vitrerie. Montant annuel, 6.000 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, zinguerie, etc. Montant annuel, 4.000 fr.

Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la Chefferie du Génie d'Albertville, cours de l'Hôtel de-Ville, où l'on peut en prendre connaissance. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 6 février 1906.

Ministère de la Guerre. — Lundi 19 février. — *Mairie de Besançon.*

— Direction d'artillerie de Besançon. Fourniture de bois de diverses essences. 1^{er} 2.500 mc. de chêne en grume, en 125 lots de 20 mc. chacun. 2^e 27 mc. de peuplier de Hollande, dit grisard, en grume, en deux lots de 13 m. 500 chacun. La Commission se réunira le 12 février 1906. Les pièces désignées aux articles 19 à 22 de l'instruction du 15 juin 1903, B. O. P. R. n° 22, devront parvenir au directeur d'artillerie, au plus tard le 5 février 1906.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux d'artillerie de Besançon et dans les bureaux de la place de Paris (avenue de Saxe, 2), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, pendant les heures d'ouverture des bureaux. Un exemplaire du cahier des charges et un modèle de soumission sera envoyé aux négociants qui en feront la demande. — Cautionnement provisoire, 150 fr. par lot pour les 125 premiers lots et 50 fr. pour chacun des lots n° 12 et 127.

Ministère de la Guerre. — Vendredi 9 mars. — *Mairie de Clermont-Ferrand.*

— Service du Génie. Chefferie de Clermont-Ferrand. Construction d'un manège au quartier Gribeauval. — 1^{er} lot. Terrassements, travaux en ciment, maçonneries, pavages, dallages, carrelages, menuiserie, plâtrerie, peinture. Montant, 17.500 fr. — 2^e lot. Fers, fontes, tôles, zinguerie, cuivrie, ferblanterie. Montant, 26.000 fr.

Le cahier des charges et les pièces du marché sont à la disposition des intéressés dans les bureaux de la chefferie du génie à Clermont-Ferrand (boulevard Trudaine). — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies à M. le Directeur du Génie, à Clermont-Ferrand, avant le 15 février 1906.

L'Imprimeur-Gérant: ALEXANDRE REY

Lyon Imprimerie A. Rey, 4 rue Gentil - 41151

Tirage :
le 29 Juillet 1906

LOTÉRIE D'ARLES

Le Billet
UN FRANC

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

Construction d'un Hôpital-Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTE MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE

TROIS GROS LOTS

DEUX DE

120.000 fr.

10.000 fr.

5 lots de 1.000 fr. — 10 lots de 500 fr. — 100 lots de 100 fr.

Soit en tout 160.000 fr. tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis. LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES. PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

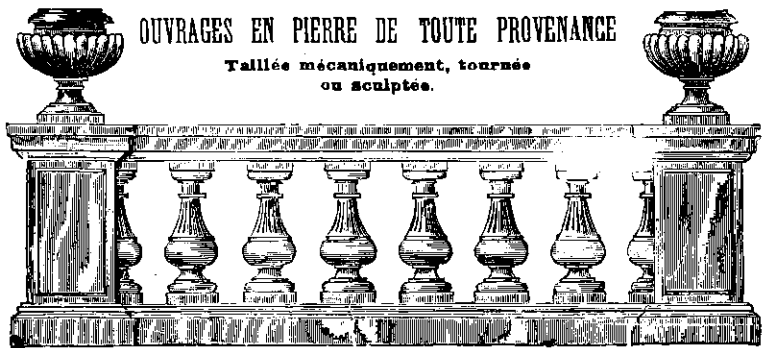
F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptée.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique : RIVACIER

RIVORY & JOLY (A. et M.) INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28-88

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

Fournitures de tous les Appareils pour chauffage

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

CHAUDIÈRES de tous systèmes, TUBES, RACCORDS, TUYAUX, AILETTES, RADIATEURS
ROBINETTERIE, PURGEURS et tous autres accessoires

REPRÉSENTANTS ET DÉPOSITAIRES :

Société Escaut et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans.
Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

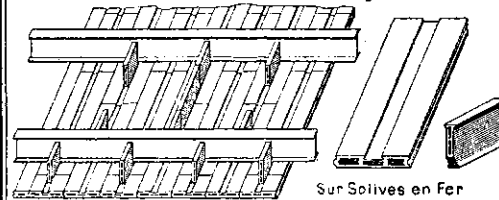
TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 24 HEURES

NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE

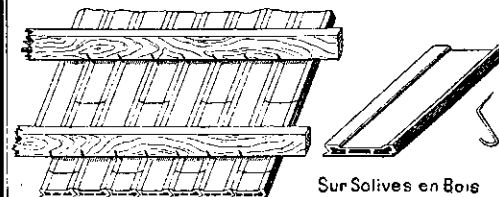
(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)

Breveté en France et à l'Étranger



Sur Solives en Fer

CREVASSES IMPOSSIBLES
ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE ET INCENDIE
RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ
ADAPTATION FACILE A TOUTES LES SOLIVAGES



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS

RENSEIGNEMENTS :

- TUILERIES CANCALON FRANÇOIS. ROANNE (INDRE)
- E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours Gambetta, 84. LYON.
- J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine, LYON-VILLEURBANNE (Télép. 20.91, et rue de Séze, 63. LYON (Télép. 20.92).

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

24, Rue de la Part-Dieu, LYON

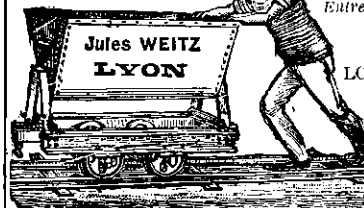
TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour Usines et Bâtiments

CHEMINS de FER PORTATIFS

Jules WEITZ, Constructeur Breveté S. G. D. G.
LYON - CHEMIN DES CULATTES - LYON

Matériel pour TRAVAUX PUBLICS Mines, Plantations
Matériel MATÉRIAUX pour Entrepreneurs



Jules WEITZ LYON

Vente

LOCATION

avec

facilité

d'Achat

Paris 1889, 2 Médailles d'Or, St-Etienne 1891 et
Béziers 1892 : deux 1^{ers} Prix, Médailles d'Or.
Lyon 1894 : deux premiers Prix, Médailles d'Or.
Bordeaux 1895 : HORS CONCOURS, Membre du Jury.
PARIS 1900 : Médailles Or et ARGENT
Hanoi 1902 : GRAND PRIX